

Relations Internationales - Coopération au Burkina Faso - Subvention à l'Association PADO (Partenariat pour une Agriculture Durable en Afrique de l'Ouest)

Mme l'Adjointe GERDIL, Rapporteur : L'Association PADO (Partenariat pour une Agriculture Durable en Afrique de l'Ouest) est une association bisontine travaillant en liaison étroite avec plusieurs réseaux associatifs et institutionnels du secteur agricole au Burkina Faso. L'amélioration du secteur agricole, prédominant dans la zone, constitue une priorité de développement.

Le projet de mettre en place des formations permettant de développer l'agriculture maraîchère est né de la demande du groupement de femmes du village appelé PK 60. Ces femmes veulent augmenter leurs revenus pour améliorer leurs conditions de vie et favoriser notamment l'accès aux soins de santé ainsi que leur participation à la vie publique et à la prise de décision.

Le projet de l'Association PADO consiste, en partenariat avec les opérateurs burkinabè, à assurer des formations sur les techniques de compostage et d'agriculture biologique, ainsi que sur la gestion des exploitations. Il a aussi pour but de fournir aux stagiaires le matériel de base qui leur permettra d'assurer le démarrage de leur activité.

Le coût total du projet est de 20 369 €. Outre l'apport personnel de membres de l'association, ce projet a bénéficié d'une bourse Défi jeunes de 5 000 € et d'une subvention de 2 000 € octroyée par le Département du Doubs et par la Région de Franche-Comté ainsi que du soutien (financier ou en nature) de plusieurs sponsors.

Il est proposé que la Ville s'engage sur ce projet avec le versement d'une subvention équivalente à celle des autres collectivités, soit 2 000 €. Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits à l'imputation 65.048.6574.5024.400.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'Association PADO.

Après en avoir délibéré, et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2008.